

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 34
Date de convocation : 08/09/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : APPROBATION AVENANT ACCORD-
CADRE GESTION DECHETS DECHETTERIES

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOUSSE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P. TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N. GONZALEZ
JM. LAVAIL (Thuir) à R. PEREZ
H. MALHERBE (Thuir) à R. OLIVE
S. ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T. VOISIN
S. CAZENOVE (Thuir) à J. PONTICACCIA-DÖRR
M. LESNE (Tordères) à R. ATTARD

Absents :

G. CHINAUD (Calmeilles)
P. BELLEGARDE (Passa)
P. GERICAULT (Oms)
A. BOURRAT (Thuir)
J. ALBERT (Trouillas)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

109/2020

APPROBATION AVENANT N°1 ACORD-CADRE GESTION DES DECHETS DE DECHETTERIES

- VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets sur le territoire intercommunal,
- VU la délibération n°99-18 du 27/09/2018 approuvant le mode de dévolution par appel d'offres ouvert pour la gestion des déchets en déchetteries intercommunales,

Le Président **RAPPELLE** l'accord-cadre passé par appel d'offres ouvert, relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets reçus en déchetteries intercommunales, en date du 13 Décembre 2018.

Il **INFORME** l'Assemblée que dans le cadre de son exécution, il apparait que la crise des exutoires finaux de valorisation du bois ne permet plus le maintien du prix initial.

En **CONSEQUENCE**, les couts de traitement de ces déchets évoluent de 58€HT à 75€HT/tonne à compter du 1^{er} janvier 2020, faisant augmenter le cout total estimatif du lot n°2, de +6.83% par avenant n°01.

Il **EXPLIQUE** que la Commission d'Appel d'offres réunie le 24/08/2020, a validé l'avenant ainsi présenté, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il **DEMANDE** au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant présenté.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la validation de l'avenant présenté par la Commission d'Appel d'Offres, compétente en matière d'attribution de marchés par appel d'offres,

AUTORISE le Président à signer l'avenant présenté et toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

